

# Demande de prise en charge d'un Contrat de professionnalisation

*Vous avez le projet de recruter un futur salarié en contrat de professionnalisation ?  
Vous souhaitez nous adresser une demande de prise en charge ?*

Afin de sécuriser et faciliter vos démarches, ce document synthétise pour vous les points de vigilance et les exigences liées à la mise en application de notre charte qualité suite au décret n°2015-790 du 30 juin 2015.

- **Demande préalable :**

Le dossier complet doit nous être adressé au préalable dans les 5 jours qui suivent la date d'embauche. Selon l'article D. 6325-1 du Code du Travail, il est conseillé aux employeurs de déposer le dossier avant le début d'exécution du contrat de professionnalisation, afin de s'assurer auprès de l'ADEFIM de sa conformité et de sa prise en charge.

- **Numéro de déclaration d'activité et Référencement Data Dock :**

Pour financer votre contrat de professionnalisation, nous vérifions que l'organisme dispensateur de la formation possède bien un numéro de déclaration d'activité actif.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les organismes de formation doivent également s'être déclarés dans la base de données nationale du Data Dock et être référencés par l'OPCAIM. Son **catalogue de référence** est disponible sur le site [www.opcaim.com](http://www.opcaim.com) / rubrique « Nos services aux entreprises » / Menu « sécuriser la qualité de vos formations ».

- **Modalités de transmission du dossier et pièces à fournir :**

## **Demande dématérialisée**

Vous pouvez transmettre votre demande de financement via notre espace **Extranet OPCAIM SOLUTIONS**. Il vous suffit d'ouvrir un compte pour obtenir vos identifiants. Vous pourrez ensuite saisir votre contrat de professionnalisation. Vous devrez joindre au CERFA « EJ20 » signé, la convention de formation signée, le programme détaillé, le calendrier et le CV du salarié en format PDF.

## **Demande format papier**

Vous pouvez transmettre votre dossier par courrier ou par mail. Le CERFA « EJ20 » est disponible sur le site [www.edefim-uimp.com](http://www.edefim-uimp.com) dans l'espace « Téléchargement » Rubrique Contrat de professionnalisation.

- **Zoom sur les pièces à fournir avec votre demande de gestion extranet ou papier, tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié...**

**Le CERFA signé des deux parties (employeur et salarié)**

**La convention de formation signée par l'entreprise et le centre de formation, elle doit préciser les points suivants :**

- la durée de la formation en heures (en distinguant les heures de formation, des heures d'accompagnement et d'évaluation),
- les dates de formation, date de début de formation et date d'examen prévisionnelle,
- le coût pédagogique (hors frais d'inscription universitaire ou de passage de certification CQPM).

**Le programme détaillé sur papier en-tête de l'organisme dispensateur de la formation avec l'intitulé précis du Diplôme, Titre ou Certificat préparé.**

**Le calendrier de la formation**

**Le CV du salarié**

**Attestation Pôle Emploi (pour les Demandeur d'Emploi de + de 26 ans)**

**Reconnaissance RQTH pour les travailleurs handicapés**

- **Païement de la formation**

**Soit par délégation de paiement :**

**Pour simplifier vos démarches, vous pouvez demander le paiement direct des coûts de formation à l'organisme référencé (en l'indiquant sur la convention de formation ou en téléchargeant le document suivant <http://www.edefim-uimp.com/docs/bd/downloads/document-179.pdf>).**

**Soit par remboursement à l'entreprise :**

**Le remboursement n'interviendra que sur production et réception des pièces suivantes :**

- Attestations de présence ou feuilles d'émargement sur papier en-tête de l'organisme
- Copie de la facture de l'organisme avec la mention manuscrite « acquittée » date, signature et cachet de l'entreprise.
- Facture libellée à l'ordre de l'**OPCAIM** s/c ADEFIM Midi-Pyrénées

**Ces documents doivent nous parvenir à la fin de chaque trimestre.**

**Attention pas d'échéance sur deux années civiles.**

Pour toute demande d'information complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre interlocuteur Mr Maxime GRIMAUD [mgrimaud@edefim.com](mailto:mgrimaud@edefim.com) et de ses collaboratrices Mmes Virginie JUS et Elodie ANDREU.



**ADEFIM Midi-Pyrénées**

11 boulevard des récollets - CS 97802

31 078 Toulouse Cedex 4

Tel. 05 61 14 61 21